



PUBLIC

Compte rendu de la réunion du comité plénier de la Ville de Gatineau tenue dans la salle des comités de la Maison du citoyen, 25, rue Laurier, Gatineau, le mardi 25 février 2025 à 9 h 03 à laquelle sont présents, madame la mairesse Maude Marquis-Bissonnette, mesdames et messieurs les conseillers-ères Gilles Chagnon, Caroline Murray, Bettyna Bélizaire, Anik Des Marais, Jocelyn Blondin, Steve Moran, Marc Bureau, Isabelle N. Miron, Louis Sabourin, Tiffany-Lee Norris Parent, Catherine Craig St-Louis, Daniel Champagne, Alicia Lacasse-Brunet, Denis Girouard, Jean Lessard, Mario Aubé et Edmond Leclerc formant quorum du comité.

Sont absents, messieurs les conseillers Steven Boivin et Mike Duggan.

Madame la conseillère Caroline Murray préside la séance.

Sont également présents, mesdames et messieurs Simon Rousseau, directeur général, Simon Comtois, directeur général adjoint, Gestion des actifs et des projets, Yess Gacem, directeur général adjoint, Relations citoyennes et communautés, Christian Tanguay, directeur général adjoint, Services administratifs, Lyne Savaria, directrice générale adjointe, Développement durable, Andrée Loyer, directrice exécutive, François Léveillé, directeur de cabinet et M^e Véronique Denis, greffière, ainsi que Catherine Bellemare, directrice du Bureau du Centre-ville, Dave Cassivi, directeur territorial, centre de services de Buckingham et Masson-Angers, Rita Chahine, directrice, Infrastructures et projets, Émilie Chasles, cheffe de service, Interaction citoyenne, Yvan Moreau, directeur territorial, centre de services de Gatineau, Marie-Hélène Rivard, directrice, Communications, Marianne Strauss, directrice territoriale, centre de services d'Aylmer, Justin Thibault, directeur, Interaction citoyenne.

CP20250225-P1

RÉACTUALISATION DU CADRE DE RÉFÉRENCE EN MATIÈRE DE PARTICIPATION DES CITOYENS AUX AFFAIRES MUNICIPALES - RAPPORT FINAL

Introduction par madame la conseillère Anik Des Marais.

Présentation par messieurs Justin Thibault et Matthieu Bardin, chargé de projet sénior, Institut du Nouveau Monde (INM), accompagné de monsieur Yess Gacem.

L'objectif de la présentation est :

- de présenter le bilan des travaux du comité sur la réactualisation du Cadre de référence en matière de participation des citoyens aux affaires municipales;
- d'émettre les recommandations du comité concernant la structure de gouvernance de la participation publique et la réactualisation du cadre.

Plan de la présentation :

1. Mandat et objectifs du comité de travail;
2. Bilan de la démarche;
3. Principaux constats du comité;
4. Propositions du comité;
5. Recommandations.

RECOMMANDATIONS :

CP-Comité de travail de réactualisation-2025-001

Adopter le projet de *Politique de participation publique* en remplacement du Cadre de référence en matière de participation des citoyens aux affaires municipales;

CP-Comité de travail de réactualisation-2025-002

Procéder avec la création d'un Office de participation publique à Gatineau, incluant sa structure légale, ses dispositifs de fonctionnement et autres éléments nécessaires à sa mise en place;

CP-Comité de travail de réactualisation-2025-003

Mettre en place un règlement sur le droit d'initiative;

CP-Comité de travail de réactualisation-2025-004

Étudier la possibilité de créer des assemblées de secteurs selon le modèle des conseils de quartier de la Ville de Québec et du projet pilote d'assemblée de quartier de la Ville de Laval;

CP-Comité de travail de réactualisation-2025-005

Renforcer le Service d'interaction citoyenne comme pôle d'expertise interne en participation publique, notamment en veillant à la bonne application de la nouvelle *Politique de participation publique* et en soutenant l'ensemble des services municipaux dans la conduite de leurs projets participatifs, permettant ainsi de faire croître les pratiques et la culture de participation publique de la Ville de Gatineau. Ceci en émulation avec le nouvel Office de participation publique;

CP-SIC-2025-001

Mandater l'administration à revenir au comité plénier pour présenter les étapes ainsi qu'un plan d'action, incluant un cadre financier et un échéancier, visant la création d'un Office de participation publique, au plus tard en juin 2025;

CP-SIC-2025-002

Mandater l'administration à revenir au conseil avec une démarche ainsi que les ressources nécessaires pour implanter le droit d'initiative en matière de consultation publique, au plus tard en juin 2025;

CP-SIC-2025-003

Mandater l'administration à élaborer une démarche ainsi que les ressources nécessaires pour déployer des assemblées de secteurs selon le modèle des conseils de quartier de la Ville de Québec et du projet pilote d'assemblée de quartier de la Ville de Laval, au plus tard en juin 2025.

Une période de questions et de commentaires a lieu.

Monsieur le conseiller Marc Bureau demande si l'Office sera considéré comme un service de la Ville, son personnel sera des employés de la Ville. Comment seront nommés les gens qui feront partie de cette structure, s'il y a des fonctionnaires. Il demande également combien de signatures seront requises pour le droit à l'initiative. Monsieur Bureau ajoute que d'autres grandes villes du Canada réussissent à joindre les citoyens, sans office. Avant de dire oui à un office, monsieur Bureau demande si le Cadre de gestion sera présenté, notamment pour mieux comprendre les rôles et responsabilités de chacun, pour éviter les déboires vécus à Montréal. Madame la conseillère Anik Des Marais souhaite répondre à certaines questions de monsieur Bureau. Elle mentionne que le comité s'est penché sur la Politique, mais que l'administration doit travailler sur le mécanisme, suivant le mandat qui sera octroyé. Idem pour les mécanismes relatifs au droit d'initiative. Le but d'un office est d'être neutre et indépendant, comme recommandé par le comité. Madame Des Marais mentionne qu'il y a eu une augmentation des demandes de participation citoyenne au cours des dernières années et les ressources du SIC sont insuffisantes pour répondre aux demandes de consultation de plus en plus présentes. Elle mentionne qu'il faut prendre des leçons de ce qui a été vécu à Montréal, mais que jamais la légitimité de l'Office n'a été remise en question.

Monsieur le conseiller Louis Sabourin remercie les membres du comité pour les travaux réalisés, soulignant les échanges des dernières années. Il croit que la Ville veut se donner les outils nécessaires pour favoriser la démocratie.

Madame la conseillère Catherine Craig St-Louis trouve que la recommandation visant le renforcement du SIC comme pôle d'expertise fait écho à certaines présentations déjà faites au conseil municipal. Elle souligne aussi les autres instances participatives déjà en place (page 20), qui demeureront et l'importance de favoriser la collaboration entre les citoyens et l'institution.

Monsieur le conseiller Daniel Champagne mentionne avoir eu certains questionnements similaires à ceux de monsieur Bureau, soulignant qu'il demeurera attentif aux travaux qui seront réalisés, avant toute prise de décision. Quant au renforcement de la participation citoyenne, monsieur Champagne mentionne que ce sont souvent les mêmes personnes qui se présentent aux différentes rencontres. Il se questionne sur la façon de rejoindre et d'intéresser d'autres citoyens. Il apprécie le travail réalisé par l'administration au cours des dernières années en matière de consultation citoyenne et souhaite conserver une distance entre l'administration et le politique. Il croit que nous allons dans la bonne direction, que certaines questions restent en suspens avant toute décision. Monsieur Justin Thibault mentionne qu'on ne peut pas tenir pour acquis que les citoyens vont venir vers nous. Le changement proposé est de permettre un rapprochement entre l'administration et les citoyens, sur tout le territoire. Il fait mention de la création d'une équipe mobile à l'été 2024, qui a pu démontrer l'intérêt des gens pour la participation publique, cependant souvent méconnue. Madame Des Marais confirme qu'on souhaite professionnaliser le processus, que l'Office permette d'ajouter des outils supplémentaires pour de grands projets ou des projets sensibles, afin de permettre une distance entre l'administration et les citoyens. Une permanence permettrait aussi d'ancrer le processus, en respect de la culture de la Ville. Monsieur Mathieu Bardin ajoute qu'il est bien d'avoir conscience de la nécessité de rejoindre plus de citoyens et qu'il faut se donner les moyens de mieux planifier les consultations. La reddition est aussi très importante, afin de pouvoir démontrer aux citoyens de quelle façon leur implication a eu un impact, afin d'augmenter la confiance et la participation.

Monsieur le conseiller Jean Lessard mentionne que la prise de décision est actuellement difficile, en l'absence de certaines informations. Concernant notamment les consultations de quartier, il se questionne sur le fonctionnement qui sera mis en place pour s'assurer que toutes les personnes intéressées puissent participer. Monsieur Lessard souhaiterait aussi voir la différence entre ce qui est fait actuellement et ce que pourrait faire un office. Possibilité de plutôt améliorer ce qui se fait actuellement? Monsieur Bardin mentionne que le projet de politique fait en sorte que le processus d'approbation référendaire demeure. Quant au poids des participants, il mentionne que tous ont l'opportunité de participer aux consultations, que les analyses se font suite aux rencontres, pour décision par le conseil municipal. Monsieur Lessard comprend ces informations, mais il souhaiterait que les gens directement concernés, de même que les autres, puissent émettre leurs commentaires. Monsieur Bardin mentionne que ces préoccupations sont notées et que la présentation des résultats pourra y répondre.

Monsieur le conseiller Mario Aubé devra aussi être convaincu, notamment quant à la question de la proximité énoncée par monsieur Lessard. Il souhaiterait aussi avoir des informations sur ce qui ne fonctionne pas avec le mécanisme actuel, puisque ça semble bien fonctionner. Il voudrait aussi connaître les coûts d'une telle Office. Pour le mandat, il demande comment seront orchestrées les consultations (ex. qui choisira les questions). Monsieur Aubé demande aussi à quel moment arriveront les consultations dans le processus, le temps requis, pour éviter de retarder les projets. Madame Des Marais mentionne qu'il y a eu de belles réussites pour des consultations (ex : Politique culturelle). Elle mentionne qu'il y a toutefois des oppositions à plusieurs projets en urbanisme et que des consultations en amont pourraient permettre de répondre à des préoccupations. Quant au niveau de consultation souhaitée, des experts consulteront les bonnes personnes, au bon endroit, pour le bon enjeu. C'est l'expertise souhaitée. Pour le budget, un retour est prévu au plus tard en juin 2025, suivant le mandat demandé pour l'administration. Le processus sera professionnel et neutre et la consultation en amont permet d'éviter des coûts en aval. Quant aux biais dans les questions, monsieur Thibault mentionne que le SIC a développé une expertise en ce qui a trait aux bonnes pratiques à mettre en place. Quant aux délais, monsieur Thibault explique le processus de collaboration en place avec les différents services, que la volonté n'est pas de retarder les projets. Des calendriers réalistes sont mis en place. Monsieur Aubé revient sur sa compréhension du fonctionnement actuel, se questionnant sur la nécessité d'y apporter des modifications. Monsieur Yess Gacem mentionne que l'administration a supporté les travaux du comité, suivant une recommandation du conseil municipal. Les recommandations faites par le comité ont été traduites en demande de mandat à l'administration, pour revenir avec plus de réponses aux questions adressées.

À la question pourquoi ça prend ça, madame la mairesse Maude Marquis-Bissonnette mentionne que c'est en réponse à une demande des citoyens. Les élus sont souvent coincés entre l'administration et les citoyens. Le SIC vient appuyer les travaux, les consultations étant auparavant réalisées par des firmes externes. Une politique de participation citoyenne viendra appuyer le SIC, qui a deux missions. Madame la mairesse mentionne avoir participé à des activités, des offices de participation publique de Montréal et Longueuil. Il souligne la complémentarité entre le SIC et les offices en place. Les offices permettent une perception de neutralité, avec une vision grande ville. Aucun de ces processus ne permet à des citoyens de bloquer des projets, ils viennent plutôt appuyer les élus dans leur prise de décision. Les outils développés permettent aussi la participation de gens analphabètes, permettent de rejoindre des gens qui ne participent pas actuellement. Les offices créent des consensus, permettent de se donner une vision, en arrimant les objectifs des citoyens et des promoteurs.

À la page 20, monsieur le conseiller Gilles Chagnon souhaite confirmer que l'Office sera redevable au conseil municipal. Il demande qui décidera des sujets de consultation, quels seront les critères. Il veut aussi que la participation de tous les citoyens soit sollicitée, avec des objectifs. Monsieur Chagnon voudrait aussi connaître les coûts et savoir les raisons motivant la création d'un office. Madame Des Marais revient sur les principes directeurs présentés, notamment en ce qui a trait à une participation représentative selon le projet. Elle revient sur le rôle neutre et professionnel souhaité. Monsieur Thibault mentionne que les mandats de l'Office viennent du comité exécutif ou du conseil municipal. Le droit à l'initiative est aussi proposé, plus de détails viendront. Monsieur Bardin ajoute qu'il s'agit du début de la démocratie participative, puisque les mandats seront décidés par le comité exécutif ou le conseil municipal.

Madame la conseillère Caroline Murray se dit surprise du nombre de réserves émises, considérant la volonté de tous les élus de consulter les citoyens. Elle souligne la grande participation des citoyens aux séances du conseil municipal, le nombre de demandes de révision des appels des décisions du Comité sur les demandes de démolition (CDD)... Quant aux possibles questions biaisées, elle mentionne que l'indépendance souhaitée viendra répondre à cet enjeu, citant un exemple de perception. Elle souligne l'importance de redonner confiance aux citoyens envers la démocratie. Le travail des experts de l'Office permettrait d'aller chercher la majorité silencieuse. Madame Murray voit plusieurs avantages à la création d'un office.

Madame la conseillère Bettyna Bélizaire mentionne être grandement interpellée par la présentation de ce jour. Elle souligne la rétroaction systématique prévue à la Politique, ce processus n'existant pas actuellement. Elle félicite les participants du comité et se dit encouragée par l'échéancier de juin 2025.

Monsieur le conseiller Denis Girouard demande quels seront le lien des entités actuellement en place (associations de quartier) et la nouvelle structure proposée. Monsieur Thibault mentionne que le Pôle d'expertise du SIC a comme mandat d'optimiser les processus déjà en place, afin de développer un leadership à cet égard. Monsieur Thibault mentionne que les relations déjà en place avec les organismes et les directions territoriales seront bonifiées.

Monsieur le conseiller Jocelyn Blondin se questionne sur l'autonomie de la structure proposée vs mandats qui lui seront octroyés. Monsieur Thibault mentionne que c'est la même mécanique que pour l'Ombudsman. Monsieur Blondin donne l'exemple de consultations tenues antérieurement, où des gens d'autres quartiers avec une forte voix se présentaient et pouvaient influencer des décisions pour des enjeux les concernant moins. Monsieur Thibault mentionne que l'Office, les assemblées de quartier et le SIC demeureront des entités distinctes, avec explications. Monsieur Blondin craint aussi que les gens qui se présenteront aux consultations soient majoritairement contre les projets. Il se dit sceptique quant à la possibilité d'aller chercher l'opinion de tous. Monsieur Thibault mentionne que divers moyens de participation publique seront analysés, pour permettre de rejoindre le plus de gens possible.

Monsieur Lessard mentionne ne pas être contre les consultations publiques, au contraire. Concernant les règles légales, monsieur Lessard demande si nous aurons deux types de consultations. Monsieur Thibault mentionne que tous les travaux seront réalisés en complémentarité. Monsieur Bardin ajoute que les balises légales existantes ne disparaîtront pas.

Monsieur le conseiller Jocelyn Blondin quitte son siège à 10 h 38.

Monsieur Bureau mentionne que des dossiers antérieurs ont déjà attiré plusieurs citoyens. Il souhaiterait par ailleurs que des vérifications soient faites quant au fonctionnement de grandes villes du Canada, pour retour en juin. Il se pose encore des questions sur l'Office.

Monsieur Champagne fait écho aux commentaires de monsieur Bureau. Il souhaite que le conseil municipal fasse preuve de rigueur quant aux faits énoncés, notamment quant à la présence de citoyens aux séances du conseil municipal. Quant à l'augmentation des demandes de révision des décisions du CDD, il l'associe plutôt à un changement législatif. Il ne croit pas que les élus soient contre la création d'un office, mais plutôt que les élus souhaitent avoir plus de précisions avant toute prise de décision. Il souhaite qu'un mandat soit donné à l'administration, pour revenir avec plus de faits et permettre la prise de décision.

Monsieur le conseiller Steve Moran remercie les membres du comité pour les travaux réalisés. Il voit les avancées réalisées depuis la création du SIC. Il croit que des experts seront requis pour bien coordonner les consultations publiques. Les gens doivent se sentir consultés, entendus. Il faut trouver une façon de mobiliser tous les citoyens, notamment les locataires et les gens moins nantis. L'accessibilité est essentielle. Il mentionne que le dossier du quartier général aurait été un bon exemple pour lequel une consultation publique indépendante aurait été nécessaire.

Madame la mairesse mentionne que la Ville a un défi, soit celui de faire briller les identités de chacun des secteurs. Elle entend qu'il y a de l'ouverture de la part des élus, mais que plus d'éléments de réponse seront requis avant la décision sur la création d'un office. Elle s'assurera d'un retour à cet effet. Madame la mairesse remercie à son tour les membres du comité pour les travaux réalisés. Elle souligne aussi la participation de plusieurs citoyens dédiés et impliqués, ainsi que le rôle du SIC. Un retour sera fait en juin pour les prochaines étapes du plan de travail.

Les membres sont en accord avec les recommandations.

Fin du comité plénier public à 10 h 52.